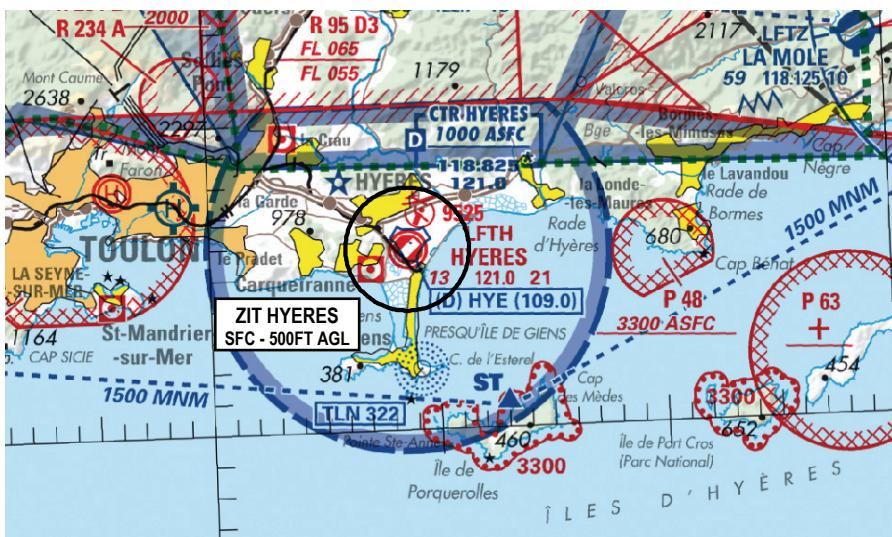


Objet : Crédation d'une zone interdite temporaire (ZIT) AD Hyères le Palyvestre LFTH

En vigueur : Du 23 mai au 06 novembre 2019

Lieu : FIR : Marseille LFMM - AD : Hyères le Palyvestre LFTH



Extrait carte IGN au 1 / 500 000 édition 2019

ACTIVITÉ

Interdiction de survol d'installations défense spécifiques

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

H24

GESTIONNAIRE

TWR Hyères

STATUT

Zone interdite temporaire qui coexiste avec les espaces aériens avec lesquels elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG/CAM : pénétration interdite, y compris les aéronefs circulant sans personne à bord, à l'exception :

- des aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque la mission ne permet pas le contournement de la zone ;
- des aéronefs de la défense, y compris les aéronefs d'Etat télépilotés ;
- des aéronefs en provenance ou à destination de l'AD de Toulon Hyères ayant obtenu l'autorisation du gestionnaire ;
- des activités aéronautiques régies par protocole avec le gestionnaire qui restent utilisables.

SERVICES RENDUS

Information et alerte

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZIT AD HYERES LE PALYVESTRE LFTH

Cercle de 2 NM centré sur 43°05'50"N 006°08'46"E (ARP)

SFC - 500 ft AGL